



Commission Blanchet en visio conférence

Mercredi 25 août 2021 à 15h00

iD représenté par Anne Livet et Michaël Grandgeorge

Anne Livet a procédé à la lecture du document en PJ et a communiqué, préalablement à Blanchet, de nombreuses questions concrètes pour lesquelles tu trouveras des réponses dans le corps du texte. A certaines de ces questions, madame la Rectrice apportera une réponse lors des réunions de rentrée des chefs d'établissement (à ce sujet voir la partie encadrée page 4).

1- Contexte sanitaire

Entre les 16 et 23 août, baisse des hospitalisations. Taux d'incidence baisse dans le 67 (152 au 20/80 et 139 au 24/08) mais dans le 68 (151 mi-août, 229 le 21 août et 22 le 24 août), il est en hausse (surtout sur l'agglomération mulhousienne tx incidence de 338).

Taux de vaccination dans le 67 :
12/15 ans : 61 % ont un schéma vaccinal commencé
16/17 ans : 68% ont un schéma vaccinal commencé
45% des 12/17 ans sont totalement vaccinés

L'objectif de 70% devrait être atteint avant le début de la période de vaccination en établissement, restera à convaincre les 30% restants.

Taux de vaccination dans le 68 : l'ARS estime à 60% les élèves de 12 à 17 ans qui auront commencé leur schéma vaccinal à la rentrée. L'effort de vaccination sera plus fort dans le 68.
Taux de vaccination global : global 66.2%. Pour les 12 ans et + à peine 52% ont reçu au moins 1 dose (l'ARS vise 60% au 1er sept)

L'Algérie et Maroc sont considérés comme « zones rouges » depuis le 19/08, donc nécessité d'avoir un motif impérieux pour rentrer en France et de respecter un isolement de 10 jours à leur arrivée en France.

Les campagnes de vaccination sont en préparation depuis mi-juillet. Elles débiteront dès le 6 septembre, avec pour objectif que tous ceux qui souhaitent être vaccinés le soient totalement aux vacances de la Toussaint.



Trois modalités sont envisagées :

- Les élèves non vaccinés recensés, de + de 12 ans avec autorisation parentale (un seul parent suffit) ou s'auto-autorisant si + de 16 ans, se rendront à pied ou transports en commun dans un centre de vaccination.
- Installations d'un centre de vaccination éphémère (hors murs établissement)
- Une équipe mobile en établissement ou à proximité immédiate (non retenu prioritairement sauf sur certains secteurs particuliers)

Principe :

A chaque établissement un effectif théorique statistique attribué (env. de 20 à 25% de l'effectif)

Dans le 67 : 50% des eple en proximité – 25% en déplacement (organisation région) – 25% en établissement.

Dans le 68 : 20% en proximité – 47% en déplacement – 32% en établissement (29% à partir de camions de vaccination garés en proximité de l'eple – 3 % en eple).

- ⇒ Cohésion très forte de tous les acteurs (EN, préfecture, ARS) pour la réussite de cette campagne, Ces acteurs sont conscients que les Perdurs ne peuvent pas l'assumer seuls et tout est fait pour minimiser l'impact sur les établissements.
- ⇒ Les établissements sauront rapidement quelle est la modalité retenue pour lui (fin de semaine – avec une petite latitude pour tenir compte des contraintes locales).
- ⇒ Signature d'un seul parent (loi 5 août). Si 16 ans et + la demande de l'élève suffit. Si parents pas d'accord la demande élève de 16 ans et plus l'emporte.
- ⇒ STS et CPGE seront considérés comme élèves. Les majeurs considérés comme mineurs – pas de distinction à prévoir.

L'ARS ne peut pas fournir de listes d'élèves vaccinés ou ayant commencé leur schéma. **Les familles feront une déclaration sur l'honneur du statut vaccinal de leur enfant sur la base d'un modèle qui nous parviendra.**

Les IA-IPR de SVT vont mobiliser les professeurs pour qu'ils expliquent le fonctionnement d'un virus, des variants, du vaccin... (des outils sont à disposition sur Eduscol).

Pas d'obligation du pass sanitaire pour les élèves, mais une incitation forte à se faire vacciner.

Rôle des perdurs : récupérer les autorisations, gérer les déplacements des élèves, parfois préparer l'implantation dans l'établissement et expliquer le bien fondé de l'opération aux familles.

Déplacements = pas une sortie scolaire, donc pas nécessaire de les faire voter en CA.



Les apprentis sont considérés comme des élèves pour la campagne de vaccination mais pour le contact-tracing, ils relèveront du droit du travail selon l'employeur (si vaccination obligatoire dans la branche, ils y sont soumis).

ID-Fo : certaines entreprises ont déjà demandé que soit ajouté dans les conventions de stage le statut vaccinal et que la preuve en soit donnée : il faudra avoir une réponse claire sur ce qui peut être exigé et transmis ou non. Loi 5 août : stagiaire soumis à la réglementation de l'entreprise.

Rectrice : si courrier virulent de la part de parents ou alors interventions auprès des élèves de professeurs contre la vaccination, faire remonter aux DASEN.

Des campagnes de tests auront aussi lieu (auto-tests ou salivaires dans le primaire).

Pour ventilation des locaux, la CEA a doté tous les collèges d'un capteur de CO2 et les lycées peuvent sur leur dotation en faire l'acquisition (Le président Rottner est favorable à l'équipement d'un capteur par lycée – la part investissement des lycées autorise l'acquisition de capteurs) => ne pas oublier l'importance de la ventilation.

Rectrice : convaincue que le ministre a communiqué via la presse car il ne voulait pas interrompre les vacances des perdurs (pour le protocole en juillet et le niveau retenu fin août). Elle-même n'a diffusé les informations sur la vaccination que lundi 16/08 alors qu'elle les connaissait depuis vendredi 13/08 en fin d'après-midi, mais elle a souhaité laisser leur WE aux perdurs.

Le protocole s'applique en milieu scolaire mais il faut aussi prendre en compte les arrêtés préfectoraux régissant par exemple le port du masque dans certaine zone géographique.

Pour les personnels vulnérables, ils restent dans la même situation que celle du mois de juillet. Si certains veulent revenir, ils en font la demande auprès de la médecine de prévention. Le rectorat doit recevoir des moyens pour des AED supplémentaires pour les établissements concernés comme c'était le cas l'an dernier mais l'enveloppe n'est pas encore connue.

Concernant les agents concernés par l'obligation vaccinale : ceux affectés au service de médecine scolaire et les Psy-EN (les éléments seront traités par les DPAE, les perdurs n'ont aucune vérification à faire).

Aucune jauge pour les réunions dans l'établissement concernant les personnels de l'établissement (jauge de 50 pour les réunions avec des personnes extérieures, donc par exemple pour les réunions de parents, préférable de les faire par classe).

Chant chorale collectif : possible avec masque en brassant les élèves de plusieurs niveaux et en respectant la distanciation



UNSS : pas encore de précision sur ce sujet.

Pour les LV à faible effectif dans des établissements regroupant des élèves d'autres établissements : possible en présentiel dans de grandes salles.

Rectrice : **Attention** : **le pass sanitaire sera demandé pour la réunion de rentrée du vendredi 27 ou lundi 30 !** (contrôle par les services académiques)

Essai de la mise en place d'une visio en parallèle pour les personnels qui ne pourraient pas être présents en lien avec les établissements où elles ont lieu, mais pas sûr, la Rectrice n'y étant pas très favorable.

Par ailleurs, c'est compliqué pour les perdurs de porter un message d'invitation à la vaccination s'ils ne le sont pas eux-mêmes...

2- Modalités évaluation bac 2022

Des informations seront données lors des réunions de rentrée.

3- Plan de continuité pédagogique

Nécessité de faire remonter les plans en fonction des niveaux du protocole après travail avec les équipes pédagogiques (si passage niveau 3 ou 4 ou lors de l'éviction car cas contact)

⇒ Collège d'inspecteurs et DANE mobilisés sur ce sujet. Précisions apportées lors des réunions de rentrée en particulier concernant le nécessaire partage de pratiques pédagogiques avec les collégiens, lycéens et étudiants.

4- Contractuels alternants

47 contractuels alternants dans l'académie. Le ministère préconise de laisser la quotité à 6h. Les collègues qui dépasseraient ce seuil (du fait des pondérations) doivent prendre l'attache de madame Pacary.

Un accompagnement sera mis en place pour éviter toute démission (le but étant de les accompagner jusqu'au concours) mais le cas échéant, leur remplacement sera examiné au même titre que les autres absences (TZR, contractuels).

A noter : Capacité de remplacement dans l'académie pas encore connue car tous les TZR ou contractuels ne sont pas encore affectés. Pour les autres personnels, notamment administratifs, il y aura une latitude plus grande de remplacement cette année (en particulier adjoints gestionnaires et adjoints administratifs).

5- Evaluations des Perdurs

Le point sera évoqué lors des réunions de rentrée.



6- Préparation de rentrée

Malgré tous les efforts et opérations mises en place, elle n'est pas satisfaisante car encore trop de données manquantes et pas assez de stabilité. La situation se dégrade au fil du temps (TRM mis à jour sans prévenir les perdurs, renvoi de balle entre DOS et gestionnaires...).

Rectrice : aucune rentrée n'est finalisée dès le mois de juin/juillet mais cela évolue jusqu'à fin août. La situation de certains professeurs varie parfois grandement et impacte la préparation de rentrée. Cela se dégrade pour une raison budgétaire car il y a moins de sur-nombre. Refuse que les services soient mis en cause car ils ont travaillé dans des conditions dégradées. Il y a des progrès à faire c'est certain et madame La Rectrice en est consciente.

iD a redemandé un travail, nous associant, concernant le calendrier des opérations de préparation de rentrée.

Fin de la Blanchet à 17h25.